



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 5

BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"

Mes chers collègues,

Dans la précédente délibération, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 266 543,26 €.

Pour rappel, l'affectation du résultat de fonctionnement doit a minima couvrir le déficit constaté de la section d'investissement.

En 2025, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 029 992,25 € et un solde

260415_5

des restes à réaliser (dépenses - recettes) positif de 278 567,23 €.

La section d'investissement est donc excédentaire à hauteur de 1 308 559,48 €.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 3 266 543,26 € en section de fonctionnement.

C'est sur cette hypothèse que le budget primitif 2026 a été élaboré.

| | |
|----------------------------------|--|
| Principaux textes réglementaires | <ul style="list-style-type: none">• Nomenclature comptable M57 ;• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13. |
|----------------------------------|--|

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

| | | |
|------------|----|--|
| Pour | 26 | Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville) |
| Contre | 7 | Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont) |
| Abstention | 2 | Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET () |

Article 1^{er} : Décide d'affecter le résultat anticipé constaté sur la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 au budget principal de la commune pour l'exercice 2026 d'un montant total de 3 266 543,26 € de la manière suivante :

- Recette de fonctionnement (compte 002) : 3 266 543,26 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 17 AVR. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

